

## PRÉFET DE L'AVEYRON

### Prescription du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) du Bassin de Decazeville

L'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) liés aux anciennes exploitations minières vient d'être prescrite sur le territoire des communes de Aubin, Auzits, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez, par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Ces communes sont soumises à des aléas miniers résiduels de mouvements de terrain (effondrement localisé (fontis), effondrement généralisé, affaissement, tassement, glissement de terrain,...) et d'émanation de gaz de mine, subsistant après la fin des anciennes exploitations minières. L'évaluation et la cartographie de ces aléas miniers sur le bassin d'Aubin-Decazeville a été réalisée par GEODERIS, l'expert de l'État dans le domaine de l'après mine. L'objectif principal du PPRM est d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Les services de la DREAL et de la DDT sont chargés de l'instruction et de l'élaboration du PPRM. L'arrêté de prescription définit les modalités de concertation pendant la phase d'élaboration du projet de plan ainsi que les modalités d'enquête publique.

